

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-CHABLAIS
EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 18/10/2022
Reçu en préfecture le 18/10/2022
Publié le 18/10/2022
ID : 074-247400682-20220913-2022_139-DE

N° 2022-139

OBJET :

*Réseau des bibliothèques
Demande de subvention au CD74
pour l'étude de programmation*

L'an deux mil vingt-deux, le 13 septembre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Reyvroz, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du Conseil Communautaire : 7 septembre 2022

Présents :

Mmes MARULLAZ Aube, BUET Manuelle, ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GREMAT Maryse.
MM. TROMBERT Fabien, VOIRIN Pierre, DUPIEUX Gilbert, CHALENCON William, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :30
pour :30
contre :00
abstention :00

Procurations ont été données :

- par Margaux CASTEX à Manuelle BUET,
- par Jean-Marc GIROD à Yannick TRABICHET.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire qu'une étude de programmation va être lancée dans le cadre du projet de médiathèques, de pôles culturels des Gets, de Morzine et de Bellevaux et pour l'extension des locaux du Joty.

Il souligne que le coût estimatif de ce projet est de 55 550 € :

- élaboration du cahier des charges du schéma culturel : 3 000,00 € HT
- élaboration du cahier des charges de l'étude de programmation et analyse des offres : 4 200,00 € HT
- étude de programmation : 48 350,00 € HT

Il précise que ce projet est éligible au financement du Conseil Départemental de la Haute-Savoie à hauteur de 80 % de son montant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

- à l'unanimité,
- approuve le lancement d'une étude de programmation sur la base d'un coût estimatif de 55 550 € HT,
- sollicite une aide auprès du Président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie à hauteur de 80 % du montant de cette étude,
- charge Monsieur le Président des différentes formalités à accomplir.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président
Fabien TROMBERT

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

